



## Erreur solde à payer du promoteur

Par **rogerbacon**, le **02/03/2015** à **09:47**

Bonjour,

J'ai acheté en VEFA un logement et la livraison est prévue pour bientôt. J'ai donc reçu un courrier avec pour objet "Livraison et solde à payer" qui me demande de verser la somme de 15000€. Pourtant il me reste 30000€ à lui payer et après avoir regardé son décompte, je vois qu'il s'est trompé dans son calcul.

Je vais donc demander à ma banque de me verser les 15000€ demandés pour payer ce que le promoteur me demande. Je souhaite savoir si le promoteur pourra se retourner contre moi et me demander les 15000€ dûs ou si je suis protégé par son courrier et que je ne lui devrai plus rien.

Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **02/03/2015** à **10:18**

Bonjour,

a mon avis ne jouez pas à cela ! Vous devez 30KE et pas 15K€ ! Ce n'est pas une simple erreur de calcul qui vous fera gagner les 15K€ ! L'erreur est humaine et la loi risque fort de donner raison au promoteur !

Par **rogerbacon**, le **02/03/2015** à **10:21**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Dans ce cas, je suis ennuyé pour le déblocage des fonds auprès de ma banque car il y a écrit sur le courrier du promoteur solde à payer. Mais si je ne demande que les 15k€ à ma banque, j'ai peur qu'ils m'annulent les 15k€ restants en me disant que l'opération est soldée.

Par **Visiteur**, le **02/03/2015** à **14:29**

Que le promoteur refasse sa facture...? non ?